

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p>Total délégués présents : 36/64</p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUITHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
Total représentés : 06/64			
Total présents et représentés : 42/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ADHESION 2024 ALIGATORE - DELIB N°15/CS19022024

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de renouveler l'adhésion à l'Association A.L.I.G.A.T.O.R.E. pour l'année 2024. Le montant de la cotisation annuelle est de 20 euros.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. Métais Antoine, Président d'Aligatore s'est retiré de la séance lors de la présentation de cette thématique et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement de l'adhésion pour 20 €
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion
- Inscrire cette dépense au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER